

CONSEIL DE L'EUROPE

Assemblée parlementaire

Session juin 2017

I -Salle de presse

Le Secrétaire Général, Thorbjorn Jagland, a fait part de ses inquiétudes concernant la situation en Turquie à l'occasion d'un appel au Premier ministre 25/08/2017

"Un an après la tentative de coup d'État, je lui ai dit qu'il fallait se souvenir de cet événement pour ce qu'il était : une attaque inadmissible visant un gouvernement élu démocratiquement et l'un des plus graves défis auxquels la démocratie turque ait eu à faire face dans toute son histoire.

Je lui ai ensuite fait part de ma vive inquiétude concernant la situation de Nuriye Gülmén (universitaire) et Semih Özakça (instituteur). Ils sont tous deux en détention provisoire et leur état de santé est maintenant considérablement dégradé en raison de la poursuite de leur grève de la faim. J'avais déjà demandé qu'ils soient remis en liberté et je continue à le faire.....

J'ai aussi fait part au Premier Ministre de ma très vive inquiétude concernant le placement en détention provisoire dans l'attente de leur procès, le 18 juillet, de défenseurs des droits de l'homme hautement respectés et connus, parmi lesquels la directrice d'Amnesty International en Turquie, Idil Eser, et deux formateurs venus d'Allemagne et de Suède, pour leur prétendu soutien à une organisation terroriste.

J'ai dit au Premier ministre que, selon un principe bien établi du Conseil de l'Europe, confirmé par la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, les défenseurs des droits de l'homme doivent pouvoir exercer leurs activités librement sans subir d'ingérences arbitraires de la part des autorités. Des accusations aussi graves que celles qui concernent des infractions en matière de terrorisme doivent être étayées par des preuves sérieuses et concrètes afin de ne pas créer une atmosphère d'arbitraire conduisant à la peur, à l'autocensure et à la paralysie au sein de la société civile turque. Les magistrats turcs doivent appliquer les principes énoncés dans la jurisprudence de la Cour de Strasbourg en ce qui concerne la détention provisoire....

Enfin j'espère que la nouvelle Commission habilitée à contrôler les mesures prises en application des décrets de lois adoptés dans le cadre de l'état d'urgence accordera réparation à tous ceux qui réclament justice.... "

II -Protéger les droits de l'homme en ligne

Le Conseil de l'Europe travaille avec ses 47 États membres, le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs pour faire un internet basé sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, propice à la liberté d'expression et de réunion, au respect de la vie privée, à la diversité, à la culture, à l'éducation et au savoir.

Le principal pilier de la protection des droits fondamentaux est la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour européenne des droits de l'homme a déjà rendu des arrêts de principe concernant l'environnement en ligne, en particulier sur le droit à la liberté d'expression et d'accès à l'information et le droit au respect de la vie privée.

Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet

Pourquoi les "fake news", le discours de haine et la propagande sont-ils aujourd'hui si répandus sur internet ? Que peuvent faire les internautes face à la désinformation ? Comment renforcer la protection de la liberté d'expression et de la vie privée sur internet ? Comment collecter des éléments de preuve en ligne pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité ?

Une délégation du Conseil de l'Europe tentera de répondre au Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet (EuroDIG) à Tallin(Estonie) les 6 et 7 juin : la conférence est placée sous le thème "Le futur numérique : promesses et menaces".

Une [session plénière](#), coordonnée par le [Mouvement contre le discours de haine](#) du Conseil de l'Europe, se penchera sur les raisons pour lesquelles les fake news sont aujourd'hui un phénomène si répandu. Un atelier examinera comment les usagers peuvent développer leur maîtrise de l'environnement numérique, au-delà du système éducatif, pour faire face aux problèmes posés par l'augmentation des fake news, de la propagande et de la radicalisation.

Le Comité de la Convention Cybercriminalité s'est réuni (7 au 9 juin) à Strasbourg ; au programme de la réunion figure l'adoption d'un mandat concernant la préparation d'un projet de deuxième protocole additionnel sur l'accès de la justice pénale aux éléments de preuve dans le cloud.

Droits des utilisateurs d'internet

Le Conseil de l'Europe a réalisé un [Guide](#) sur les droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet afin de les aider à mieux comprendre quels sont leurs droits de l'homme en ligne et ce qu'ils peuvent faire lorsqu'il est porté atteinte à ces droits.

Le Conseil de l'Europe prépare également des recommandations qui portent sur le traitement des données massives dans le domaine culturel, le pluralisme des médias et la transparence de la propriété des médias.

III- Des lois pour protéger les mineurs sur internet

Des membres de l'Assemblée parlementaire ont pris l'engagement de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir des lois protégeant les enfants contre le cyber harcèlement, les contenus préjudiciables et les abus en ligne.

Dans une déclaration adoptée le 1er juin, date de la Journée internationale des enfants, lors d'une réunion à Bakou, les membres de la Commission des questions sociales de l'APCE affirment qu'ils œuvreront également pour des politiques aidant les enfants à prendre davantage conscience des risques sur internet et les encourageant à signaler les comportements à risque.

Auparavant, la sous-commission sur les enfants avait tenu un séminaire parlementaire sur le thème « Protéger et responsabiliser les enfants dans l'environnement numérique », au cours duquel avaient été présentés des exemples de bonnes pratiques nationales et une série d'exposés d'experts.

IV - Violences sexuelles : inscrire le principe 'non veut dire non' dans les codes pénaux

La Commission sur l'égalité et la non-discrimination a fermement condamné les violences sexuelles et le harcèlement des femmes dans l'espace public, rappelant que tous les pays sont concernés. "Ces violences ne sont pas une fatalité", a souligné Françoise Hetto-Gaasch (Luxembourg, PPE/DC), (26-30 juin 2017).

"Les femmes ne devraient pas avoir à changer leur mode de vie, voire être accusées de porter une tenue provocante ou de se trouver au mauvais endroit à une heure tardive. Les femmes ne sont jamais responsables de la violence dont elles sont victimes, quel que soit l'auteur, le type de violence ou l'endroit où les faits se produisent", a-t-elle poursuivi.

"La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) met justement la victime de violence au centre de toute politique ou discours traitant de la violence fondée sur le genre. Et elle est, à ce jour, l'instrument juridique international le plus avancé en matière de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes", a-t-elle rappelé.

Dans la résolution adoptée à l'unanimité, la commission exhorte par conséquent tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier la Convention d'Istanbul et à assurer sa pleine mise en œuvre. "Cela suppose l'inscription dans les codes pénaux nationaux des violences sexuelles et du harcèlement dans l'espace public pour ainsi consacrer le principe 'non veut dire non' dans le code pénal".

V-Vive préoccupation concernant les menaces qui pèsent actuellement sur les droits des femmes en Europe

La commission sur l'égalité et la non-discrimination a exprimé sa profonde inquiétude devant la tendance croissante, dans les pays européens et ailleurs dans le monde, à remettre en question les progrès réalisés ces dernières décennies en matière de droits des femmes. Les discours de haine sexistes fleurissent en ligne et **hors ligne, les droits sexuels et génésiques sont remis en cause et les violences faites aux femmes restent élevées.**

La commission déplore que les dispositions de la Convention d'Istanbul, longtemps considérées comme des "normes de référence", soient de plus en plus contestées au nom des "valeurs familiales traditionnelles", affaiblissant ainsi la protection des femmes contre les violences. La commission appelle les parlementaires à soutenir la signature et la ratification de la [Convention d'Istanbul](#).

La commission lance à nouveau son appel à plus d'égalité et à une représentation accrue des femmes dans la sphère publique. En 2016, la représentation parlementaire des femmes en Europe a certes continué de progresser mais la plupart des pays n'ont pas encore franchi ledit « seuil critique » de 30 à 35 % de sièges détenus par des femmes au sein des parlements. Dans le secteur économique, les femmes se heurtent encore au plafond de verre et aux disparités salariales. Elles sont également trop souvent la cible de stéréotypes et d'attaques misogynes et sexistes qui visent à les écarter de la vie publique.

VI- 'Non' aux grossesses induites à partir de cellules germinales ou d'embryons humains dont le génome a été modifié

Dans un projet de recommandation adopté à l'unanimité, la Commission des questions sociales de l'APCE exhorte les États membres qui n'ont pas encore ratifié la [Convention d'Oviedo](#) à le faire le plus rapidement possible ou, au minimum, à interdire au niveau national les grossesses induites à partir de cellules germinales ou d'embryons humains dont le génome a été modifié de manière intentionnelle.

"La communauté scientifique estime aujourd'hui que ces techniques ne sont pas encore assez 'sûres' pour induire une grossesse à partir de cellules germinales ou d'embryons humains dont le génome a été modifié de manière intentionnelle", a souligné le rapporteur Petra de Sutter (Belgique, SOC). "Cependant, la modification intentionnelle du génome humain franchirait également des limites jugées éthiquement inviolables", a-t-elle averti.

Pour la commission, si les découvertes récentes en matière de génome humain ouvrent la voie à des opportunités nouvelles, elles donnent également lieu à des préoccupations éthiques sans précédent. En conséquence, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres d'encourager également un débat public ouvert et éclairé, de demander au Comité de bioéthique de l'organisation d'évaluer les enjeux éthiques et juridiques y afférents, de développer un cadre réglementaire et juridique commun et de demander aux États membres d'élaborer une position nationale claire sur l'utilisation pratique des nouvelles technologies génétiques, en en fixant les limites et en promouvant de bonnes pratiques.

VII- Le "Processus de Turin": renforcer les droits sociaux en Europe

Silvia Eloïsa BONET Andorra – Groupe parlementaire mixte

Le plein respect des droits socio-économiques est une condition préalable importante à la jouissance des droits civils et politiques. Les droits sociaux reculent dans toute l'Europe, ce qui fait persister la pauvreté et creuse les inégalités. Il est évident qu'il faut agir, mais la mise en œuvre des normes et mécanismes émanant du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne n'est pas toujours suffisamment cohérente et efficace.

L'Assemblée parlementaire devrait exhorter les États membres à poursuivre leurs efforts dans le cadre du «Processus de Turin» au niveau du Conseil de l'Europe et du Socle européen de droits sociaux qui est en cours d'élaboration à l'Union européenne. Tous les États membres devraient ratifier la Charte sociale européenne (révisée) et les protocoles pertinents du système

conventionnel de la Charte et participer activement aux prochaines activités parlementaires afin d'engager un véritable «dialogue parlementaire sur les droits sociaux» à l'échelle de l'Europe. L'Assemblée devrait par ailleurs appeler le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à prendre une décision unanime pour permettre à l'Assemblée de remplir sa fonction prévue dans le système de suivi de la Charte au titre du Protocole de Turin. Les organes compétents du Conseil de l'Europe devraient être mandatés pour garantir un suivi approprié du Socle européen de droits sociaux.

Brigitte LE GOUIS
Représentante UEF au Conseil de l'Europe